

Image not found or type unknown



Insalubrité remédiable sans interdiction d'occuper les lieux (loyers sont-ils dus ?)

Par **Strateger**, le **09/02/2020** à **14:49**

Bonjour,

Un immeuble frappé d'un arrêté d'insalubrité sans interdiction temporaire d'habiter pour les locataires a-t-il des conséquences sur le contrat de location ? Y-a-t-il suspension des loyers jusqu'à la levée de l'arrêté ?

Merci par avance.